

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 14 avril 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 01/04/2025

quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés: Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Joseph ARZALIER

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Joseph ARZALIER

Objet: Révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable - DE_2025_010

• **OBJET:**

Etude pour la révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur le territoire de la commune de USCLADES ET RIEUTORD

Engagement de l'opération.

• **M. le Maire rappelle que :**

La commune de Usclades et Rieutord dispose d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, réalisé en 2011.

Ce document a permis :

- De réaliser le bilan des besoins communaux et des capacités de productions des ressources
- de réaliser un diagnostic précis des ouvrages et de leur fonctionnement
- d'élaborer un programme de travaux hiérarchisés pour garantir à la population une alimentation en eau de quantité et de qualité suffisante.

Suite à cette étude, les travaux prioritaires ont été engagé, pour la reprise et la mise en conformité des captages.

A moyen et long termes, la commune doit pérenniser la desserte en eau potable à la population ; et faire face à de nouveaux enjeux :

- impact du changement climatique sur la ressource en eau potable
- évolution des besoins en lien avec le développement du territoire et des demandes de la population

Pour ce faire, il est nécessaire de lancer l'étude pour la révision du schéma directeur d'alimentation

en eau potable de la commune.

Les objectifs sont :

- de faire une analyse et un suivi des capacités de production des ressources
 - de faire un diagnostic de l'état des infrastructures : captages, réservoirs, station de pompage et canalisations
 - de disposer de différentes solutions réalistes et adaptées avec un bilan des avantages et inconvénients techniques et financiers,
 - de mettre à jour le plan des réseaux d'eau potable dans un SIG (Système d'Information Géographique),
 - apporter une réponse aux usagers non desservis par le réseau communal de distribution,
 - de définir un programme pluriannuel de travaux ou d'actions hiérarchisés en niveaux sur les 10-20 ans à venir en adéquation avec les capacités financières communales.
- **M. le Maire précise que :**
- Le conseil municipal a souhaité conventionner avec le Département, (délibération du 13 mars 2024), pour une assistance technique dans le domaine de l'eau ; notamment pour bénéficier d'une mission d'ingénierie et de conduite d'opération.
 - Il sera nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour mener à bien les études.
 - A titre indicatif le montant estimé pour les études est de 25 000 €HT.
- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**
- **DECIDE** d'engager l'opération pour la révision de son schéma directeur d'alimentation en eau potable,
 - **AUTORISE** le Maire à signer une lettre de mission avec le service de l'eau du Département de l'Ardèche pour une assistance technique à cette opération,
 - **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation et signer un marché avec un bureau d'études spécialisé,
 - **AUTORISE** le Maire à solliciter les aides auprès des financeurs et en particulier de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Ardèche,
 - **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
 - **DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet
 - **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le 14/04/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : Joseph ARZALIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié